

Première attribution du Prix Paul Reuter

Par un don effectué en 1982, M. Paul Reuter, professeur émérite de droit, d'économie et de sciences sociales de l'Université de Paris, membre et ancien président de la Commission du droit international des Nations-Unies, avait permis au CICR de créer un Fonds Paul Reuter, dont les revenus doivent servir à faire mieux connaître et comprendre le droit international humanitaire, et d'un Prix Paul Reuter de 2000 francs suisses, qui doit être attribué en principe tous les deux ans, pour récompenser une œuvre particulièrement méritante dans le domaine du droit international humanitaire¹.

Le jury de ce prix, présidé par le professeur Jean Pictet, vice-président d'honneur du CICR, et composé, pour la circonstance, de quelques membres de l'administration du CICR et des professeurs L. Condorelli et G. Malinverni, de l'Université de Genève, a décidé à l'unanimité d'attribuer le Prix Paul Reuter, pour la première fois, à M. Mohamed El Kouhène, docteur en droit, de nationalité marocaine, pour sa thèse intitulée «Les garanties fondamentales de la personne dans les instruments de droit humanitaire et des droits de l'homme», soutenue au mois de juillet 1984 à la Faculté de droit de l'Université de Nice.

Le jury a apprécié la qualité remarquable de la thèse du lauréat, qui constitue une contribution importante à la connaissance du droit international humanitaire et met en relief ses rapports avec les droits de l'homme. Le prix sera remis au lauréat dans le courant du printemps de cette année.

¹ Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, novembre-décembre 1983.